

# **CONSEIL MUNICIPAL**

## **DE LA VILLE DE MIRAMAS**

### **SÉANCE PUBLIQUE DU 19 DÉCEMBRE 2018**

*La séance est ouverte à 19 heures dans les formes réglementaires, sous la présidence de Monsieur Frédéric VIGOUROUX, Maire de Miramas.*

**Monsieur le MAIRE.**- Mes chers collègues, nous allons commencer le Conseil municipal.

Je tiens à vous présenter deux nouveaux conseillers municipaux, dans l'ordre du tableau : Madame Annie SERVIER, qui est là et Monsieur Pascal BEAULIEU qui s'est excusé pour ce premier Conseil. Tous deux font partie du groupe de Madame Beatrix ESPALLARDO, du Rassemblement National Bleu Marine.

Soyez les bienvenus et sachez, Madame et Monsieur, que le Conseil municipal est un lieu où nous parlons de tous les sujets qui concernent la Commune, où tous les dossiers sont mis sur la table et où la transparence est de droit. Je rappelle aussi que je salue les citoyens d'honneur de notre Ville qui viennent très souvent à nos conseils municipaux. Je les salue et je leur dis, comme d'habitude, qu'il ne doit pas y avoir d'intervention pendant un Conseil municipal. Il n'y a que les conseillers municipaux qui peuvent demander la parole, mais pas les personnes qui sont autour.

Je vais donc demander à Madame Géraldine BUTI, la benjamine du Conseil municipal, de bien vouloir faire l'appel.

*Madame Géraldine BUTI salue l'assemblée et procède à l'appel nominal des élus du conseil municipal.*

---

#### **Étaient présents : Mesdames et Messieurs,**

Frédéric VIGOUROUX, Maryse RODDE, Gérald GUILLEMONT, Jean GUILLON, Marie-Pierre VIAL, Paulette ARNAUD, Jacques BAUDOUX, Anne-Marie CHAYOT, Jean-Marie PASCAL, Gaëtan FERNANDEZ, Fadela AOUMMEUR, Christian PEYRO,

Géraldine BUTI, Fernande REYNAUD, Jerry GRUAT, Daniel HIGLI, Monique TRINQUET, Jean-Luc SANCHE, Olivier JULIEN, Catherine FOURMENT, Nathalie PISANO, Hatab JELASSI, Laëtitia DEFFOBIS, Hervé REBOUL, Beatrix ESPALLARDO, Cécile DUMAS, Marc THOMAS, Annie SERVIER

**Étaient représentés : Mesdames et Messieurs,**

Éric MARCHESI par Maryse RODDE  
Armelle RAFFINI par Anne-Marie CHAYOT  
Mireille MIZOULE par Fernande REYNAUD  
Martine ARFI par Olivier JULIEN  
Jérémy PARDIES par Jacques BAUDOUX  
Pascal BEAULIEU par Hervé REBOUL

**Étaient absente excusée : Madame,**

Marilyne KERAUDY

*Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.*

---

**DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

**Monsieur le MAIRE**.- Je vous propose de désigner comme secrétaire de séance Madame Anne-Marie CHAYOT.

*En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.*

**VOTE**

**POUR : 34**

(28 « Pour Miramas » + 4 « Rassemblement National » + 1 « Cécile DUMAS »  
+ 1 « Marc THOMAS »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

*La candidature de Madame Anne-Marie CHAYOT au secrétariat de la séance est approuvée à l'unanimité.*

## **ARATIFICATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 NOVEMBRE 2018**

**Monsieur le MAIRE.**- Je vous propose d'approuver le procès-verbal du dernier Conseil municipal. Monsieur Marc THOMAS, sur ce procès-verbal, avez-vous une question ?

**Monsieur Marc THOMAS.**- Non. Bonsoir, déjà. Je n'étais pas là lors du dernier Conseil municipal puisque j'étais arrivé en retard, mais je voudrais juste – hors argumentation de la solidarité – préciser un détail. Vous avez dit, en substance, que l'Aquarius était au large de l'Italie et qu'il était prêt à intervenir.

**Monsieur le MAIRE.**- Non.

**Monsieur Marc THOMAS.**- C'est marqué sur le rapport.

**Monsieur le MAIRE.**- Non. Je n'ai pas parlé du fait que l'Aquarius était en mer. J'ai parlé du fait que nous soutenions ce bateau de SOS Méditerranée et je sais pertinemment que ce bateau est, pour le moment, cloué dans les ports hors pavillon et en attente. Je le savais.

**Monsieur Marc THOMAS.**- Voilà. Le bateau est donc effectivement hors pavillon pour manquement...

**Monsieur le MAIRE.**- Il est en attente.

**Monsieur Marc THOMAS.**-... aux règles juridiques internationales. Ça, c'est un petit détail, mais sur le rapport, il était marqué qu'il était au large de l'Italie. Hors solidarité, Monsieur le Maire, je souhaite simplement qu'il soit fait mention que je m'abstiens sur cette question puisque je n'étais pas là. En plus, quand vous parlez...

**Monsieur le MAIRE.**- Attendez, attendez. Je comprends ce que vous voulez dire, et tout le monde le saura, mais par contre, dans le compte rendu, je ne peux pas inventer une position qui n'existe pas.

**Monsieur Marc THOMAS.**- Oui, mais je tiens à préciser que je m'abstiens.

**Monsieur le MAIRE.**- Je l'ai entendu.

**Monsieur Marc THOMAS.**- En effet, quand vous parlez de 5 000 euros, c'est effectivement de la solidarité, mais il faut savoir – si vous regardez sur leur propre site – qu'en 2016 ils avaient 2,222 millions d'euros de budget. En 2017, ils avaient 3,68 millions d'euros et eux-mêmes disent qu'il est en constante augmentation. Alors, les 5 000 euros, effectivement, je pense qu'ils auraient pu aller aux handicapés ou autres.

**Monsieur le MAIRE.**- Vous vous êtes abstenu et maintenant vous faites une explication selon laquelle...

**Monsieur Marc THOMAS.**- Voilà la raison pour laquelle je m'abstiens.

**Monsieur le MAIRE.**- Monsieur THOMAS, vous ne pouvez pas vous abstenir. Je vous écoute toujours avec beaucoup d'attention, mais je rappellerais...

**Monsieur Marc THOMAS.**- Je tenais à ce que cela soit précisé.

**Monsieur le MAIRE.**- Nous sommes sur un compte rendu de séance publique. Ne relançons pas le débat. Je vous rappelle que vous n'étiez pas là. Cela peut arriver à n'importe lequel d'entre nous. Voilà, mais ce rapport restera ainsi.

Madame Cécile DUMAS, voulez-vous apporter un complément sur ce rapport ?

**Madame Cécile DUMAS.**- Pas sur le rapport, mais sur ce qui vient d'être dit. Il est tout de même formidable que l'on reproche toujours des subventions données à des gens qui sont démunis. On met toujours en opposition les démunis et les plus démunis, mais il me semble quand même que donner de l'argent à des démunis, quels qu'ils soient, ne change rien au fait qu'ils soient démunis. Allons chercher l'argent chez ceux qui en ont plein, mais arrêtons de regarder des miettes pour savoir quel est celui qui en a moins que moins. Quand même !

**Monsieur le MAIRE.**- Je me permets de reprendre la présidence du Conseil municipal, et de remettre de l'ordre parce que, sinon, nous allons enchaîner sur une autre explication.

**Madame Cécile DUMAS.**- C'est insupportable.

**Monsieur le MAIRE.**- Sur ce compte rendu du Conseil municipal, je demande au Conseil municipal d'approuver ce procès-verbal. Je remercie les services et la dame que vous voyez – je dis cela pour Madame Annie SERVIER – qui est derrière et qui fait ce compte rendu en direct. Ce n'est pas une salariée de la Ville, mais c'est une sténotypiste.

*Il est à présent procédé au vote.*

### **VOTE**

**POUR : 34**

(28 « Pour Miramas » + 4 « Rassemblement National » + 1 « Cécile DUMAS »  
+ 1 « Marc THOMAS »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

*Le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 21 novembre 2018 est approuvé à l'unanimité.*

## **B/INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL**

### **N° 1 – DÉMISSION VOLONTAIRE DE MONSIEUR ANGE POGGI, CONSEILLER MUNICIPAL, ET DE MADAME JOHANNE BANNINO, NÉE ALVAREZ, CONSEILLÈRE MUNICIPALE, ET INSTALLATION DE LEURS SUCCESSEURS**

Rapporteur : M. Frédéric VIGOUROUX

**Monsieur le MAIRE.**- Suite à la démission volontaire de Monsieur Ange POGGI, conseiller municipal, et de Madame Johanne BANNINO, née ALVAREZ, conseillère municipale, il y a nécessité de procéder à l'installation de leurs successeurs.

Je rappelle simplement que c'est une information. C'est de droit, et cette installation est donc valable à partir du moment où nous ouvrons le Conseil municipal. Madame Annie SERVIER et Monsieur Pascal BEAULIEU, qui sont dans le groupe du rassemblement de Madame Marine LE PEN, pourront donc voter nos délibérations valablement puisque, Madame, cela a été validé, évidemment, par les autorités de tutelle, comme il se doit.

## **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

### **N° 2 – COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES, ÉDUCATION, CULTURE, LOISIRS, SPORT,**

#### **TRADITIONS : DÉSIGNATION D'UN NOUVEAU REPRÉSENTANT**

Rapporteur : Mme Anne-Marie CHAYOT

*Madame Anne-Marie CHAYOT procède à une lecture succincte du rapport.*

**Monsieur le MAIRE.**- Très bien. Il s'agit donc, là aussi, d'une information. Nous prenons acte dans l'ordre du tableau.

**Madame Sophie PERRIER (Directrice Générale des Services).**- Monsieur le MAIRE, il faut la voter.

**Monsieur le MAIRE.**- Là, il est marqué : « *pas de vote* », mais nous allons donc voter. Nous prenons donc dans l'ordre et la personne qui doit remplacer Madame Johanne ALVAREZ, qui était donc aux commissions des affaires sociales, éducation, culture, loisirs, sport et traditions, est Monsieur Marc THOMAS.

**Madame Sophie PERRIER (Directrice Générale des Services).**- C'est Monsieur Ange POGGI que nous remplaçons.

**Monsieur le MAIRE.**- Oui, c'est Monsieur Ange POGGI ; je vais y arriver. C'est donc Monsieur Ange POGGI dont il s'agit, et c'est donc Monsieur Marc THOMAS qui le remplace. Voilà. Nous allons y arriver.

Avez-vous tous compris ? Très bien. Alors, nous passons au vote.

*En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.*

#### **VOTE**

**POUR : 34**

(28 « Pour Miramas » + 4 « Rassemblement National » + 1 « Cécile DUMAS »  
+ 1 « Marc THOMAS »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**Monsieur le MAIRE.**- Monsieur Marc THOMAS, soyez donc le bienvenu dans cette commission.

### **N° 3 – COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX : DÉSIGNATION D'UN NOUVEAU REPRÉSENTANT**

**Rapporteur : Mme Anne-Marie CHAYOT**

*Madame Anne-Marie CHAYOT procède à une lecture succincte du rapport.*

**Monsieur le MAIRE.**- Monsieur Ange POGGI étant démissionnaire, c'est le troisième de liste – c'est ce qui était le ratio des élections en proportion du nombre de votants et

de conseillers que nous avons autour de la table au moment de l'installation du Conseil municipal –, à savoir Monsieur Marc THOMAS, qui sera le représentant à la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL).

*En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.*

**VOTE**

**POUR : 34**

(28 « Pour Miramas » + 4 « Rassemblement National » + 1 « Cécile DUMAS »  
+ 1 « Marc THOMAS »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**N° 4 – CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - COMPOSITION DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION - DÉSIGNATION D'UN NOUVEAU MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Rapporteur : Mme Anne-Marie CHAYOT**

*Madame Anne-Marie CHAYOT procède à une lecture succincte du rapport.*

**Monsieur le MAIRE.**- Madame Béatrix ESPALLARDO, vous êtes donc officiellement, après le vote, représentante au Centre Communal d'Action Sociale du Conseil municipal. Je vais donc mettre cela au vote.

*En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.*

**VOTE**

**POUR : 34**

(28 « Pour Miramas » + 4 « Rassemblement National » + 1 « Cécile DUMAS »  
+ 1 « Marc THOMAS »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**N° 5 – APPROBATION DE L'AVENANT N° 1 À LA CONVENTION DE GESTION N° 17/1361  
RELATIVE À LA COMPÉTENCE « PROMOTION DU TOURISME » DE LA COMMUNE DE  
MIRAMAS TRANSFÉRÉE AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2018 À LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-  
PROVENCE**

**Rapporteur : M. Frédéric VIGOUROUX**

*Monsieur le MAIRE procède à la lecture du rapport.*

**Monsieur le MAIRE.**- Dans le cadre de la mise en place de la Métropole, une partie des transferts devait s'opérer. La Métropole n'étant pas totalement prête pour pouvoir les gérer, il a donc été décidé que, sur ces dernières compétences (parcs de stationnement, promotion du tourisme, défense extérieure contre l'incendie, eaux pluviales, création et aménagement des zones d'activités industrielles et commerciales, etc.), les conventions étaient conclues pour une durée de 1 an prenant fin le 31 décembre 2018. Les dernières compétences en cours de transfert sont, pour certaines, étroitement liées à l'exercice de la compétence voirie dont le transfert est différé au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Pourquoi faire simple ? Pour faire plus compliqué !

*Monsieur le MAIRE poursuit la lecture du rapport.*

**Monsieur le MAIRE.**- Il s'agit tout simplement de cet avenant que vous avez entre la Métropole et nous, et qui nous permet de continuer à agir dans le cadre du tourisme. Cela se passe à peu près chaque année, j'espère donc – je pense – que l'année prochaine nous serons encore dans une convention de gestion. Bien, s'il n'y a pas de question, je vais la passer au vote.

*En l'absence de question, il est procédé au vote.*

**VOTE**

**POUR : 34**

(28 « Pour Miramas » + 4 « Rassemblement National » + 1 « Cécile DUMAS »  
+ 1 « Marc THOMAS »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**



**N° 6 – AVENANT N° 1 À LA CONVENTION DE COOPÉRATION ENTRE LA COMMUNE DE MIRAMAS ET LE CENTRE COMMUNAL D’ACTION SOCIALE - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER**

Rapporteur : **M. Anne-Marie CHAYOT**

**Madame Anne-Marie CHAYOT.**- Il s’agit d’un avenant à la convention de coopération entre la commune de Miramas et le CCAS (Centre Communal d’Action Sociale). Comme vous le savez, nous avons déménagé et le CCAS se trouve maintenant à la Maison des services, boulevard Jacques Minet, à Miramas, bien sûr.

**Monsieur le MAIRE.**- Il est dans de très beaux locaux, je crois.

**Madame Anne-Marie CHAYOT.**- Nous avons de très beaux locaux. Nous sommes au niveau 2 et nous avons également un local d’archives au niveau 3.

*Madame Anne-Marie CHAYOT procède à une lecture succincte du rapport.*

**Monsieur le MAIRE.**- Le CCAS a changé de lieu et se trouve aujourd’hui dans un bâtiment qui regroupe à la fois l’AMPS (Aide Médico-Psychologique) du Département, le pôle Emploi, la Mission locale, le PLIE (Plan Local d’Insertion et d’Emploi), le Logement, et la Maison de l’emploi. C’est-à-dire qu’il y a tous les services aux personnes au même endroit, ce qui nous permettra d’être plus efficaces.

Je le dis au Conseil municipal : dans quelque temps, la Ville, qui paie aujourd’hui un loyer puisque cela a été construit par la SEM (Société d’Économie Mixte) Ouest-Provence Habitat de l’ancien SAN (Syndicat d’Agglomération Nouvelle) maintenant métropolitain, va racheter ces locaux, ce qui permettra évidemment de mieux gérer notre patrimoine. Vous savez que chaque fois que la Ville a un patrimoine, c’est mieux que de dilapider le patrimoine.

*En l’absence de question, il est procédé au vote.*

**VOTE**

**POUR : 34**

(28 « Pour Miramas » + 4 « Rassemblement National » + 1 « Cécile DUMAS »  
+ 1 « Marc THOMAS »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

## **FINANCES**

### **N° 7 – RAPPORT D'ACTIVITÉS ANNUEL RETRAÇANT L'ACTIVITÉ DE LA MÉTROPOLE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.5211-39 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES AU TITRE DE L'EXERCICE 2017**

**Rapporteur** : M. Frédéric VIGOUROUX

**Monsieur le MAIRE**.- Je suis persuadé que la plupart des conseillers qui sont ici – et même la totalité – ont lu tout ce document extraordinairement intéressant. Je vous encourage d'ailleurs à le lire – et je suis sérieux –, d'une part parce que l'on dit souvent : « *La Métropole ne fait pas ci, ne fait pas ça* ».

Ce rapport d'activité démontre que les territoires qui font notre Territoire métropolitain, avec ses composantes de territoires plus locaux (ex-SAN), sont restés extrêmement dynamiques et ont développé des politiques publiques tous azimuts. Dans ce rapport, vous aurez évidemment des éléments marquants. Il y a tout un tas de choses qui ont été faites.

Vous savez, la constitution d'une métropole nécessite un nombre incalculable de mises en place de dossiers :

- le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale), bien sûr ;
- le PLH (Programme Local de l'Habitat) ;
- le PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) ;
- le PDU (Plan de Déplacements Urbains).

Que sont donc ces acronymes ? Eh bien, tous ces acronymes résultent en fait de la fusion de toutes les orientations d'aménagement, d'habitat, de transport et de mobilité, d'organisation spatiale, de tous les territoires qui se fondent en un seul document. Bien sûr, cela prend un peu de temps. Les seuls qui se sont enrichis, ce sont les cabinets d'études qui, eux, ont travaillé pour transcrire tout cela dans des documents qui sont des documents opposables à nos territoires. Il y a donc forcément une grande négociation.

Actuellement, dans le rapport – vous le verrez –, nous travaillons beaucoup sur la question des terres industrielles ou des friches industrielles, pour voir comment nous pouvons remettre de l'industrie ou de l'activité économique.

Vous aurez aussi le rapport du Conseil des maires, qui est une structure particulière dans laquelle les 92 maires de la Métropole se retrouvent. Vous avez entièrement ce rapport et puis vous avez aussi les documents qui sont notamment des documents sur la

Direction terre, mer, du littoral, des ports et de l'énergie, ainsi que tout ce qui est le foncier et le patrimoine.

Globalement, il s'agit d'un rapport assez complet sur toutes les politiques publiques stratégiques de la Métropole que sont :

- le développement et l'aménagement économique, social et culturel ;
- l'aménagement de l'espace métropolitain ;
- la politique locale de l'habitat ;
- la politique de la Ville ;
- la gestion des services et l'intérêt collectif ;
- la protection et la mise en valeur de l'environnement ;
- les politiques de cadre de vie.

Bien sûr, comme dans tous les rapports, on y parle beaucoup de rayonnement et d'organisation. Il n'empêche que, dans ce rapport, il y a une chose qui, évidemment, ne transpire pas totalement, mais que tout le monde a en tête, je veux parler du rapport financier qui porte lui sur les perspectives financières de la Métropole et sur les difficultés que nous connaissons sur la Métropole, notamment sur l'épargne nette et la capacité d'autofinancement.

S'il y a des questions sur le rapport, je suis capable d'y répondre puisque vous avez 2 représentants de la Ville au Conseil métropolitain dans lequel il y a 240 personnes : il y a Madame Maryse RODDE, la Première adjointe, et moi-même. Nous allons régulièrement dans ces grandes réunions, mais vous savez que – comme la plupart du temps – c'est dans les commissions que tout cela se joue. Je remercie les conseillers municipaux délégués dans leurs domaines, qui sont très présents dans les commissions métropolitaines et notamment dans ce que nous appelons la « Commission des maires » et dans la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées), bien sûr, où nous sommes représentés par Monsieur Gérald GUILLEMONT et Madame Paulette ARNAUD.

Je remercie aussi – même si je ne vais pas tous les citer – tous ceux qui participent à tous ces exercices. Je pense à Monsieur Daniel HIGLI sur la question des transports, puisque la mobilité est quand même l'un des grands sujets, mais il y a aussi le handicap. Il y a aussi la santé, il y a aussi l'éducation, il y a l'environnement, bien sûr, le logement, bref, tout le monde y participe, et je vous en remercie.

Voilà pour ce rapport de la Métropole. Il est important. La forme qu'ils ont prise est un peu longue à lire – il faut le dire –, mais il est quand même vraiment très important que vous sachiez cela, et je demande instamment à tous les conseillers municipaux de le prendre comme livre de chevet, tous les soirs, et de lire quelques pages avant de dormir.

C'est un rapport d'activité. Il n'y a pas de vote, c'est juste une information.

## **N° 8 – DÉCISION MODIFICATIVE N° 3 – EXERCICE 2018 – BUDGET PRINCIPAL VILLE DE MIRAMAS**

**Rapporteur : M. Gérald GUILLEMONT**

**Monsieur Gérald GUILLEMONT.**- Mes chers collègues, c'est la décision modificative n° 3, qui est donc la dernière puisqu'*a priori*, nous n'aurons pas d'autre Conseil municipal d'ici le 31 décembre prochain, après celui de ce soir.

En section de fonctionnement, si vous prenez ce tableau qui est le tableau détaillé, vous avez d'abord des recettes. Nous inscrivons de nouvelles recettes, notamment 150 260 euros, parce que les services ont fait un très gros travail, avec EDF et avec notre fournisseur d'eau et d'assainissement, pour obtenir un certain nombre d'avoirs. Il y a ensuite une somme de 611 000 euros, également inscrite en recettes qui, pour l'essentiel, est représentative des crédits que va nous verser (environ 590 000 euros) la Métropole en rémunération des services que nous gérons à sa place. Nous venons d'en parler tout à l'heure avec la délibération sur le tourisme. Pour les services qui nous ont donc été « redélegués en gestion », la Métropole doit bien sûr nous verser les crédits correspondants et ces crédits ont été établis sur la base des évaluations que nous avons faites dans le cadre de la commission locale d'évaluation et de transfert des charges.

En produits exceptionnels, vous avez 52 000 euros. Ce sont de petites choses : des mesures compensatoires, des régularisations, des retenues de garantie sur des marchés divers, etc. Cela n'appelle pas de présentation particulière.

En dépenses, il est proposé d'inscrire 666 260 euros. C'est une écriture qui permet de faire l'équilibre de la section de fonctionnement, mais en fait, elle est pour l'essentiel représentative des produits que nous avons du fait des conventions de gestion avec la Métropole. Nous avons sous-estimé légèrement la contribution au fonds de péréquation intercommunal. Je crois qu'il nous manquait 10 000 euros. Nous passons de 50 000 euros à 60 000 euros. Vous savez que sur le FPIC (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales), nous sommes à la fois contributeurs (à peu près à hauteur de 50 000 euros pour l'année), et nous sommes bénéficiaires à peu près à hauteur de 170 000 euros.

Ensuite, nous avons des charges de gestion courante. Nous enlevons 30 000 euros au chapitre 65 pour passer ces 30 000 euros au chapitre 67 « subventions

exceptionnelles ». Nous avons une ligne un peu particulière, qui est donc une ligne de 141 000 euros que nous avons inscrits en urgence. Il s'agit de notre contribution aux travaux d'urgence à réaliser sur le canal commun entre le chemin du Pré et le dessus du golf parce que nous devons utiliser la période de chômage pour pouvoir faire des travaux de cuvelage en béton. En gros, nous n'avons qu'un mois ou un mois et demi. C'est l'ASA (Association Syndicale Autorisée) du corps des arrosants de Saint-Chamas et Miramas qui sera maître d'ouvrage de cette opération. La Commune apparaît donc là sous la forme d'une contribution financière qui correspond à notre quota d'eau dans le canal. Ensuite, au chapitre 67, vous avez 30 000 euros de crédits supplémentaires, ce qui fait que cette section s'équilibre, en dépenses et en recettes, en décision modificative n° 3, à 817 260 euros.

En section d'investissements, en recettes, nous inscrivons de nouvelles recettes qui nous ont été notifiées par la Métropole concernant la taxe d'aménagement. Actuellement, nous n'avons plus de recettes de taxe d'aménagement parce qu'il n'y a plus de construction. En subvention d'investissement, nous avons reçu une notification de l'État à travers la dotation de solidarité aux initiatives locales dans le cadre du programme ADAP (Agenda d'Accessibilité Programmée). Vous savez que, chaque année, nous réalisons à peu près entre 200 000 euros et 400 000 euros de travaux d'adaptation des équipements communaux aux normes d'accès aux handicapés.

Ensuite, en immobilisation corporelle (chapitre 21), il y a 8 924 euros, ce qui n'amène pas de commentaires très particuliers. Ce sont des ajustements.

Concernant les produits de cession des immobilisations de 31 000 euros, il s'agit du complément de vente à la SCI TANGARA. La SCI TANGARA, en fait, c'est la SCI qui va construire des locaux professionnels pour la société CORALLIS qui se trouve derrière le local de la poste, sur la zone des Molières.

**Monsieur le MAIRE.**- C'est un centre de formation, et notamment aux métiers du numérique.

**Monsieur Gérard GUILLEMONT.**- Ce sont donc de nouveaux locaux de formation qui vont être occupés par la société CORALLIS. Ensuite, vous avez les opérations patrimoniales, les frais d'études et les intégrations comptables.

En dépenses, vous avez les fonds divers et réserves taxe d'aménagement pour 5 000 euros, et des subventions d'équipement versées aux autres organismes publics pour 100 000 euros. Nous avons eu besoin de crédits supplémentaires pour les matériels de bureau et d'informatique à hauteur de 86 000 euros. Enfin, nous retrouvons la ligne « opérations

patrimoniales » pour 50 000 euros, ce qui fait que cette section s'équilibre en recettes et en dépenses à 241 707 euros, soit un total de 1 058 967 euros.

Monsieur le MAIRE, vous avez soit la possibilité de faire voter chaque liste par chapitre, soit de demander à notre noble assemblée de voter en bloc.

**Monsieur le MAIRE.**- Imaginez que je vais leur demander de voter chapitre par chapitre puisque c'est ce que nous devons faire. Je peux faire un vote chapitre par chapitre ou alors nous faisons un vote global, comme nous avons l'habitude de le faire. La majorité y est favorable, mais je me dois de vous demander l'autorisation de le faire. Cela pose-t-il un problème à quelqu'un ? Cela ne pose pas de problème.

Cette modification n° 3 du budget principal dans la section fonctionnement et d'investissement telle que Monsieur Gérald GUILLEMONT nous l'a excellemment présentée, je vous propose de la mettre au vote.

*En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.*

**VOTE**

**POUR : 29**

(28 « Pour Miramas » + 1 « Cécile DUMAS »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTIONS : 5**

(4 « Rassemblement National » + 1 « Marc THOMAS »)

**N° 9 – OUVERTURE DE CRÉDITS D'INVESTISSEMENT ANTICIPÉE SUR LE BUDGET 2019**

**Rapporteur : M. Gérald GUILLEMONT**

**Monsieur Gérald GUILLEMONT.**- Nous prenons la même délibération chaque année pour permettre d'engager de nouvelles opérations de travaux ou d'achat d'équipements. Il convient donc d'approuver cette délibération. Ensuite, nous retrouverons ces crédits lors du vote du budget primitif 2019.

*Monsieur Gérald GUILLEMONT procède à la lecture du rapport.*

*En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.*

**VOTE**

**POUR : 29**

(28 « Pour Miramas » + 1 « Cécile DUMAS »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTIONS : 5**

(4 « Rassemblement National » + 1 « Marc THOMAS »)

**N° 10 – VERSEMENT D'ACOMPTES AUX ASSOCIATIONS ET ÉTABLISSEMENT PUBLIC LOCAL**

**Rapporteur : M. Gérald GUILLEMONT**

*Monsieur Gérald GUILLEMONT procède à la lecture du rapport.*

**Monsieur Gérald GUILLEMONT.**- Vous avez donc la liste des associations. Nous rappelons les montants de 2018 et nous verserons des fractions puisque la fraction qui sera versée le sera au titre de versement d'acompte. Derrière, vous avez le CCAS, établissement public local, dont la subvention votée en 2018 était de 2,65 millions d'euros.

**Monsieur le MAIRE.**- Il s'agit d'une demande des associations pour éviter des ruptures de charges quand elles paient l'URSSAF (Union de Recouvrement pour la Sécurité Sociale et les Allocations Familiales) et qu'elles sont sur des périodes budgétaires différentes de celles de la Ville. Pour éviter les problèmes de trésorerie, elles nous ont demandé d'augmenter les acomptes, ce qui ne pose absolument aucun problème pour la Ville compte tenu de sa situation financière.

*En l'absence de question, il est procédé au vote.*

**VOTE**

**POUR : 30**

(28 « Pour Miramas » + 1 « Cécile DUMAS » + 1 « Marc THOMAS »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTIONS : 4**

(4 « Rassemblement National »)

**N° 11 – BUDGET PRINCIPAL DE LA RÉGIE ET DU SERVICE FUNÉRAIRE - INDEMNITÉ DE CONSEIL ALLOUÉE AU RECEVEUR MUNICIPAL**

Rapporteur : **Mme Nathalie PISANO**

*Madame Nathalie PISANO procède à une lecture succincte du rapport.*

*En l'absence de question, il est procédé au vote.*

**VOTE**

**POUR : 34**

(28 « Pour Miramas » + 4 « Rassemblement National » + 1 « Cécile DUMAS »  
+ 1 « Marc THOMAS »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**N° 12 – REMBOURSEMENT DES FRAIS DE FOURRIÈRE AUTOMOBILE**

Rapporteur : **M. Hatab JELASSI**

*Monsieur Hatab JELASSI procède à la lecture du rapport.*

**Monsieur le MAIRE**.- Y a-t-il des questions sur la fourrière? Oui, Monsieur Marc THOMAS.

**Monsieur Marc THOMAS**.- Quand vous dites que vous l'envoyez à la destruction, parlez-vous bien des épaves ?

**Monsieur Hatab JELASSI**.- Ce sont des enlèvements, et ces enlèvements sont assurés par...

**Monsieur le MAIRE**.- Prenez le micro, s'il vous plaît.

**Monsieur Hatab JELASSI**.- Ce sont uniquement des enlèvements qui sont assurés par cette délégation de service public.

**Monsieur Marc THOMAS**.- D'accord, mais vous avez parlé d'en envoyer pour destruction.

**Monsieur Hatab JELASSI**.- Éventuellement.

**Monsieur Marc THOMAS**.- Je ne vois donc pas ce que c'est hormis s'il s'agit d'épaves. Est-ce que ce sont bien des épaves ?



**Monsieur Hatab JELASSI**.- Oui.

**Monsieur Marc THOMAS**.- D'accord, parce que si, au bout d'un certain temps, vous envoyez le véhicule à la destruction, cela me paraît un peu bizarre.

**Monsieur le MAIRE**.- Il ne s'agira pas de votre voiture, Monsieur THOMAS. Ce ne sera pas votre voiture, Monsieur THOMAS, rassurez-vous. Mais, il y a effectivement des épaves, voire des voitures, dont nous ne retrouvons pas le propriétaire. À ce moment, là, il y a une procédure au sein de la fourrière et des services de l'État qui fait que l'épave part à la décharge et au recyclage. Pouvons-nous passer au vote ?

*Il est à présent procédé au vote.*

### **VOTE**

**POUR : 33**

(28 « Pour Miramas » + 4 « Rassemblement National » + 1 « Cécile DUMAS »)

**CONTRE : 1**

(« Marc THOMAS »)

**ABSTENTION : 0**

## **RESSOURCES HUMAINES**

### **N° 13 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - CRÉATION DE POSTES**

**Rapporteur : Mme Maryse RODDE**

*Madame Maryse RODDE procède à la lecture du rapport.*

**Monsieur le MAIRE**.- Comme d'habitude – je le dis pour Madame Annie SERVIER parce que les autres sont au courant –, à chaque fois que vous voyez « modification et suppression de postes », cela concerne en réalité les grades. Dès que quelqu'un prend un grade, nous sommes obligés de créer un nouveau poste et d'éliminer le précédent. Chaque fois que cela se produira, vous verrez « création/suppression », « création/suppression », etc. N'oubliez pas que nous supprimons des gens. Je préfère vous le dire tout de suite, comme cela, les choses sont claires.

Sur cette question, pouvons-nous passer au vote ?

*En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.*

**VOTE**

**POUR : 34**

(28 « Pour Miramas » + 4 « Rassemblement National » + 1 « Cécile DUMAS »  
+ 1 « Marc THOMAS »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**N° 14 – MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 115-2018 DU 5 JUILLET 2018 RELATIVE  
À LA GESTION DES VACATIONS À TAUX HORAIRE EN ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS  
(ACM), EN TEMPS PÉRISCOLAIRE ET SCOLAIRE**

**Rapporteur : Mme Monique TRINQUET**

*Madame Monique TRINQUET procède à la lecture du rapport.*

*En l'absence de question, il est procédé au vote.*

**VOTE**

**POUR : 34**

(28 « Pour Miramas » + 4 « Rassemblement National » + 1 « Cécile DUMAS »  
+ 1 « Marc THOMAS »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**N° 15 – MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 116-2018 DU 5 JUILLET 2018 RELATIVE  
AU RECOURS À DES PERSONNELS VACATAIRES POUR LES ACCUEILS COLLECTIFS DE  
MINEURS (ACM) DES MERCREDIS, DES PETITES VACANCES SCOLAIRES, DU  
PÉRISCOLAIRE ET DU TEMPS SCOLAIRE**

**Rapporteur : Mme Monique TRINQUET**

*Madame Monique TRINQUET procède à la lecture du rapport.*

*En l'absence de question, il est procédé au vote.*

**VOTE**

**POUR : 34**

(28 « Pour Miramas » + 4 « Rassemblement National » + 1 « Cécile DUMAS »  
+ 1 « Marc THOMAS »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**N° 16 – DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT DES CONTRATS AIDÉS AU SEIN DES ASSOCIATIONS GP SPORT ET GYMNASTIQUE CLUB MIRAMAS**

**Rapporteur : Mme Laëtitia DEFFOBIS**

*Madame Laëtitia DEFFOBIS procède à la lecture du rapport.*

**Madame Laëtitia DEFFOBIS.**- Pour le Gymnastique Club Miramas, la fin du contrat intervenait au mois de mai 2018, c'est pour cela que les montants ne sont pas les mêmes pour les deux associations.

*Madame Laëtitia DEFFOBIS poursuit la lecture du rapport.*

**Monsieur le MAIRE.**- Madame DEFFOBIS, il s'agit donc presque de la fin parce que ce dispositif que nous avons mis en place pour les associations de la Ville est lié à la réalité de l'existence des CAE (Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi). Nous devons donc être pratiquement à la fin des années de CAE puisqu'ils couraient sur 3 ans.

**Madame Laëtitia DEFFOBIS.**- Il n'y a plus d'emploi d'avenir. Ces emplois, qui sont pris en charge, ont effectivement déjà pris fin sur l'année 2018. Il y a d'autres types de contrats aidés et d'autres réflexions qui peuvent être menées, Monsieur le MAIRE, mais plus sur les emplois d'avenir, effectivement.

*En l'absence de question, il est procédé au vote.*

**POUR : 34**

(28 « Pour Miramas » + 4 « Rassemblement National » + 1 « Cécile DUMAS »  
+ 1 « Marc THOMAS »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**ÉDUCATION, CULTURE, JEUNESSE, SPORTS**

**N° 17 – APPROBATION DE L'AVENANT N° 1 À LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS SIGNÉE ENTRE LA COMMUNE DE MIRAMAS ET L'ASSOCIATION GYMNASTIQUE CLUB DE MIRAMAS - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER**

**Rapporteur : M. Frédéric VIGOUROUX**

**Monsieur le MAIRE.**- C'est d'une convention d'objectifs et de moyens signée entre la commune de Miramas et l'association du Gymnastique club. Cette convention est liée à ce que nous venons de voir précédemment puisque chaque fois qu'il y a une subvention particulière à hauteur de tel ou tel montant, cela appelle une convention.

*En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.*

**POUR : 34**

(28 « Pour Miramas » + 4 « Rassemblement National » + 1 « Cécile DUMAS »  
+ 1 « Marc THOMAS »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**N° 18 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION TENNIS CLUB MIRAMAS POUR LA PARTICIPATION AU CHAMPIONNAT DE FRANCE DE TENNIS DES « 15/16 ANS SIMPLE », À DIJON ET POUR LA PARTICIPATION AU CHAMPIONNAT DE FRANCE DE TENNIS**

**Rapporteur : M. Frédéric VIGOUROUX**

*Monsieur le MAIRE procède à une lecture succincte du rapport.*

*En l'absence de question, il est procédé au vote.*

**POUR : 34**

(28 « Pour Miramas » + 4 « Rassemblement National » + 1 « Cécile DUMAS »  
+ 1 « Marc THOMAS »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**N° 19 – APPROBATION DE L'AVENANT N° 1 À LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS SIGNÉE ENTRE LA COMMUNE DE MIRAMAS ET L'ASSOCIATION TENNIS CLUB MIRAMAS – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER**

**Rapporteur : M. Jacques BAUDOUX**

**Monsieur Jacques BAUDOUX**- Il faut donc modifier la convention, d'où l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs pour le Tennis club puisque nous rallongeons la subvention qui leur est attribuée chaque année.

*En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.*

**POUR : 34**

(28 « Pour Miramas » + 4 « Rassemblement National » + 1 « Cécile DUMAS »  
+ 1 « Marc THOMAS »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**N° 20 – ACTUALISATION DU PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE 2018**

**Rapporteur : Mme Monique TRINQUET**

*Madame Monique TRINQUET procède à une lecture succincte du rapport.*

**Monsieur le MAIRE.**- Très bien, Madame TRINQUET. C'est parfait.

Je souhaiterais vraiment que vous nous donniez des nouvelles très vite (en début d'année 2019) au sujet des heures supplémentaires avec les instituteurs pour l'aide aux devoirs. Je voudrais qu'au Conseil municipal, nous ayons quelques informations là-dessus – Combien d'heures ont été faites ? Combien de séances cela représente-t-il ? Combien d'enfants ont participé ? etc. –, puisque nous avons quand même poussé la chose vraiment très loin. Je vois que certaines me regardent avec un œil noir, mais il faut absolument que nous fassions un premier bilan en termes quantitatifs. Le bilan qualitatif, c'est l'Éducation nationale qui le fera.

Sur cette question du projet éducatif territorial, y a-t-il des questions ?

*En l'absence de question, il est procédé au vote.*

**POUR : 34**

(28 « Pour Miramas » + 4 « Rassemblement National » + 1 « Cécile DUMAS »  
+ 1 « Marc THOMAS »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**N° 21 – PROJET ÉDUCATIF LOCAL 2015-2020. PROGRAMMATION  
COMPLÉMENTAIRE 2018**

**Rapporteur : Mme Monique TRINQUET**

*Madame Monique TRINQUET procède à une lecture succincte du rapport.*

**Monsieur le MAIRE.**- Y a-t-il des commentaires sur ce projet où j'aurai l'honneur et l'avantage, avec Madame Maryse RODDE et Madame Monique TRINQUET, de recevoir le Recteur, demain. Je lui parlerai d'ailleurs d'un projet pour ma Ville, pour notre Ville, une surprise : un projet de cité éducative, par exemple.

Y a-t-il des questions particulières ? S'il n'y a pas de question particulière. Nous pouvons passer au vote.

*En l'absence de question, il est procédé au vote.*

**POUR : 34**

(28 « Pour Miramas » + 4 « Rassemblement National » + 1 « Cécile DUMAS »  
+ 1 « Marc THOMAS »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**POLITIQUE VILLE**

**N° 22 – ADHÉSION DE LA COMMUNE À L'ASSOCIATION NOS QUARTIERS ONT DES  
TALENTS – APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ET AUTORISATION  
DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER**

**Rapporteur : Mme Laëtitia DEFFOBIS**

*Madame Laëtitia DEFFOBIS procède à la lecture du rapport.*

**Madame Laëtitia DEFFOBIS.**- De manière concrète, cela se passe par des conseils sur la recherche d'emploi, sur le *curriculum vitae*, sur la lettre de motivation, sur les entretiens, et surtout, sur l'aide à la constitution du réseau.

*Madame Laëtitia DEFFOBIS poursuit la lecture du rapport.*

**Monsieur le MAIRE.**- Y a-t-il des commentaires particuliers ? Oui.  
Monsieur Marc THOMAS a la parole.

**Monsieur Marc THOMAS.**- Madame DEFFOBIS a bien précisé que c'est « *en priorité les quartiers défavorisés, etc.* ». Je trouve que ce projet est intéressant, et je vois qu'il y a marqué sur la charte : « *11 132 parrains et 42 942 jeunes en ont profité* ». Malheureusement, je n'ai pas trouvé combien en ont profité sur Miramas, justement. Combien y en a-t-il eu sur Miramas ? C'est un élément que j'aurais bien aimé avoir.

**Monsieur le MAIRE.**- Certainement pas 44 000 jeunes, nous le saurions.

**Monsieur Marc THOMAS.**- Je m'en doute.

**Monsieur le MAIRE.**- Madame DEFFOBIS ?

**Madame Laëtitia DEFFOBIS.**- Je n'ai pas les éléments de bilan, mais je pourrai vous les transmettre ultérieurement. Il est vrai qu'il s'agit là de chiffres nationaux ce qui permet d'avoir une idée du rayonnement de l'association et des capacités qu'elle a, sachant qu'à un

moment donné, dans le réseau dont nous parlons, c'est-à-dire 930 partenaires et mécènes et 11 132 parrains, il y a des jeunes qui habitent à Miramas, mais qui peuvent aussi être parrainés par un parrain qui habite à Paris. Quand nous avons des jeunes qui ont des niveaux bac+3 ou bac+5, ils ont des capacités de mobilité différentes. Nous ne nous concentrons pas forcément sur une échelle locale. C'est aussi pour cela que les données sont nationales. De cette manière, le jeune peut aussi être parrainé à distance, trouver un poste à Paris, et aller travailler à Paris. C'est pour cela que nous avons ces données-là, et je n'ai aujourd'hui pas les chiffres précis sur la Commune.

**Monsieur le MAIRE.** - Et c'est parce que vous étiez très occupée que j'ai demandé quelques éléments de rapport sur le bilan qui a été réalisé, que je vais pouvoir donner à Monsieur Marc THOMAS.

De 2011, date de début de l'opération, jusqu'en 2018, nous avons eu plus de 21 personnes qui ont suivi le dispositif. J'ai les noms, mais je ne vais pas les donner en Conseil municipal. Par contre, je peux vous dire que j'ai les adresses et qu'il y en a pour tous les quartiers de la Ville, et pas uniquement pour les quartiers dits « populaires ». Je vois également les entreprises qui sont suivies et il y en a à peu près partout. Il y a Airbus, ICF, LCL, Le Francar, Carrefour, APAVE, Lafarge, Siemens. C'est donc une bonne chose.

Il se trouve que, lundi soir, je suis allé remettre les diplômes au lycée des Alpilles, et j'ai été très heureux de voir une centaine d'élèves, dont certains avaient le brevet, mais dont surtout beaucoup avaient le bac professionnel. Certains ont suivi la filière et sont maintenant à Eurocopter. Avec ce bac professionnel, à Eurocopter, certains démarrent à 2 900 euros nets par mois ! J'étais vraiment très heureux pour eux. Nous avons pu discuter de cela, et cela les a beaucoup aidés.

Nous ferons donc une note un peu plus synthétique de ce que je viens de vous raconter, qui vous permettra de faire le point sur l'ensemble de ces jeunes. Oui, Monsieur Marc THOMAS.

**Monsieur Marc THOMAS.** - De toute façon, Monsieur le Maire, vous savez qu'en ce qui me concerne, j'ai toujours loué le travail de ma collègue.

**Monsieur le MAIRE.** - Oui, nous avons compris depuis longtemps.

**Monsieur Marc THOMAS.** - En revanche, je profite du fait que nous soyons sur ce dossier, parce que j'aurais voulu savoir si le dispositif CitésLab continue toujours.

**Madame Laëtitia DEFFOBIS.** - Sur le projet CitésLab, je vous rappelle que ce projet était effectivement lié à la création d'activités. Nous avons, sur la Commune, un accompagnement spécifique sur la création d'activité avec l'accompagnement des porteurs de



projets. C'est un projet qui n'a plus été financé, notamment par la Métropole, et qui s'est donc effectivement arrêté. Il ne fonctionne donc plus sur la Commune. Par contre, l'association qui le portait (Ouest-Provence Initiative) travaille en collaboration avec les services sur un autre projet similaire qui pourrait – je crois, parce que je n'ai pas toutes les informations en tête – être déposé dans le cadre de la politique de la Ville.

**Monsieur le MAIRE.**- Il me semble que je l'ai vu avec Madame Martine ARFI, qui est venue m'en parler. Il est fort probable que dans le cadre de la politique de la Ville – il y a un volet « emploi » dans le cadre de la politique de la ville dans lequel la ville de Miramas met beaucoup, ainsi que l'État et le Département – il y ait un projet d'initiative-emploi autour de CitésLab. Oui, et mon petit doigt me dit qu'il risque d'être retenu, mais je ne peux pas en dire plus puisque la conférence de tous les partenaires n'a pas encore eu lieu sous l'égide de Monsieur le sous-Préfet.

*Il est à présent procédé au vote.*

**POUR : 34**

(28 « Pour Miramas » + 4 « Rassemblement National » + 1 « Cécile DUMAS »  
+ 1 « Marc THOMAS »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**N° 23 – AVENANT N° 1 À LA CONVENTION-CADRE RELATIVE À L'UTILISATION DE L'ABATTEMENT DE LA TFPB DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE DU TERRITOIRE DU CONSEIL DE TERRITOIRE ISTRES-OUEST PROVENCE.**

**Rapporteur : M. Christian PEYRO**

*Monsieur Christian PEYRO procède à une lecture succincte du rapport.*

**Monsieur le MAIRE.**- Merci beaucoup pour cette TFPB (Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties) qui touche les logements sociaux à Istres. Comme nous sommes dans la Métropole, on nous a demandé de passer ce rapport.

*En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.*

**POUR : 34**

(28 « Pour Miramas » + 4 « Rassemblement National » + 1 « Cécile DUMAS »  
+ 1 « Marc THOMAS »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

## **ENVIRONNEMENT**

### **N° 24 – ADHÉSION DE LA COMMUNE À L'ASSOCIATION RÉSEAU DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES POUR UNE ÉCONOMIE SOLIDAIRE**

**Rapporteur : Mme Géraldine BUTI**

*Madame Géraldine BUTI procède à une lecture succincte du rapport.*

*En l'absence de question, il est procédé au vote.*

**POUR : 34**

(28 « Pour Miramas » + 4 « Rassemblement National » + 1 « Cécile DUMAS »  
+ 1 « Marc THOMAS »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

## **URBANISME**

### **N° 25 – CONTRAT D'ÉTUDES PRÉALABLES À L'AMÉNAGEMENT DU SECTEUR MOURRE BLANC ET À LA FAISABILITÉ D'UN VILLAGE VACANCES À MIRAMAS – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER**

**Rapporteur : M. Jean GUILLON**

*Monsieur Jean GUILLON procède à la lecture du rapport.*

**Monsieur Jean GUILLON.**- Je ne sais pas si vous voyez où cela se trouve : depuis le plan d'eau, on va jusqu'aux Cochonniers, chez la famille VALLAURI.

*Monsieur Jean GUILLON poursuit la lecture du rapport.*

**Monsieur le MAIRE.**- Je remercie la directrice de la SPL (Société Publique Locale), qui est là et qui était venue vous donner une explication.

Je vous rappelle qu'il y a trois communes qui se sont associées avec la Métropole : Fos-sur-Mer, Cornillon-Confoux et Miramas. Nous avons imaginé cet outil pour pouvoir travailler – de vous à moi – un peu plus vite que la Métropole sur un certain nombre de dossiers d'aménagement qui ne sont pas du niveau métropolitain. Nous ne sommes pas en train de refaire la gare. Nous ne sommes pas non plus sur un projet de voirie entre Salon-de-Provence et Fos-sur-Mer. Cet outil peut donc évidemment dégager des études, et ce sont les études qui sont nécessaires pour faire ces projets.

En l'occurrence, vous voyez apparaître un dossier qui n'en est qu'à ses prémices, et qui est l'idée de construction d'un village de vacances sur Miramas. Un village de vacances, c'est une centaine de personnes hébergées, des familles, du tourisme social, mais cela permet aussi d'avoir une soixantaine d'emplois. Il y a déjà de grands opérateurs qui sont intéressés à Miramas. Ne me demandez pas pourquoi, je vous le dirai un jour, car il n'y a rien de secret. Il se trouve que, dans les responsabilités que j'ai, de temps en temps, je les croise. Cela peut être l'UCPA (Union nationale des Centres sportifs de Plein Air), VVF (Villages Vacances Familles), etc.

L'intérêt, aussi, d'avoir ce type de village-vacances sur la Ville, c'est que cela génère de l'hôtellerie. Cela peut également servir toute l'année, y compris en période hivernale, et quand nous aurons des manifestations importantes sur la Ville sur le plan culturel ou sur le plan sportif.

Enfin, un autre avantage, c'est que cela peut faire fonctionner – je l'ai dit à quelqu'un dimanche soir lors des remises du golf – la régie du golf public, la régie équestre publique, et le centre que nous avons à Saint-Chamas et qui est notre base de voile. Ce sont donc autant de clients – je ne sais pas si vous avez eu l'occasion d'aller dans les villages-vacances, j'y vais de temps et temps avec mes petits-enfants – pour tout un tas d'activités qui sont proposées. Elles ne sont pas forcément proposées par des animateurs du village de vacances – ce qui est possible aussi –, mais elles utilisent les outils qui, eux, nous intéressent puisqu'ils sont municipaux. Si nous avons de nouvelles recettes qui viennent de là, cela permettra à nos associations d'avoir de nouvelles recettes et des propositions que ce soit l'escalade, la marche, etc.

Il se trouve que ce lieu est un lieu très intéressant, car il est en face du golf. Il se trouve que ce lieu était un lieu où l'on mettait des cochons, et qui ne fonctionne plus depuis fort longtemps. Nous avons juste à régler quelques petits détails comme une voie électrique aérienne à haute tension, mais nous avons bien avancé sur ce dossier. Nous reviendrons bien sûr devant vous au moment des études pour vous proposer cela. Il y aura de l'information, etc. Pour l'instant, nous n'en sommes qu'aux prémices. Je n'ai donc pas voulu faire de publicité outre celle nécessaire au Conseil municipal, mais voilà la situation qui vous est proposée sur le Mourre Blanc qui s'écrit bien « M, O, U, R, R, E », nous avons vérifié dans le cadastre.

Y a-t-il des questions ?

*En l'absence de question, il est procédé au vote.*

*Ne prend pas part au vote en tant que président ou membre du Conseil d'administration intéressé : Monsieur Frédéric VIGOUROUX.*

**POUR : 33**

(27 « Pour Miramas » + 4 « Rassemblement National » + 1 « Cécile DUMAS »  
+ 1 « Marc THOMAS »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**N° 26 – APPROBATION DU PROTOCOLE D'INTENTIONS GÉNÉRALES RELATIF À LA RÉALISATION DU PÔLE D'ÉCHANGE MULTIMODAL DE MIRAMAS DANS LE CADRE DU PROJET URBAIN ET PAYSAGER DU SITE STRATÉGIQUE DE LA GARE DE MIRAMAS**  
**AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER**

Rapporteur : M. Daniel HIGLI

**Monsieur Daniel HIGLI.**- Cette délibération est très importante parce qu'après trois ans de travail, cela constitue le socle partagé par tous les partenaires pour un aménagement futur du pôle d'échanges multimodal de Miramas qui sera ensuite décliné en conventions particulières conclues au fur et à mesure de l'avancement du projet, lui-même intégré dans un projet urbain ambitieux plus global porté par la Métropole et en lien avec l'agenda de la mobilité métropolitaine.

*Monsieur Daniel HIGLI procède à la lecture du rapport.*

**Monsieur le MAIRE.**- Il s'agit donc du grand projet centre-ville et du pôle multimodal. Je rappelle que ce protocole d'intentions générales a quand même été alimenté par 3,5 millions d'euros dans le CRET (Contrat Régional d'Équilibre Territorial) voté au Conseil régional sur la ville de Miramas et sur ce dossier. C'est donc un dossier qui avance, et courant 2019, nous aurons les premières informations et explications. Nous avons déjà vu les conseils de quartiers, nous avons déjà vu les conseils citoyens, nous avons déjà vu une partie de la population quand nous expliquions les différents dossiers, mais nous y reviendrons.

*En l'absence de question, il est procédé au vote.*

**POUR : 34**

(28 « Pour Miramas » + 4 « Rassemblement National » + 1 « Cécile DUMAS »  
+ 1 « Marc THOMAS »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**N° 27 – APPROBATION DE L'AVENANT N° 1 À LA CONVENTION D'INTERVENTION FONCIÈRE SUR LE SITE DE LA GARE ET SECTEURS CONNEXES D'AMÉNAGEMENT, PASSÉE ENTRE LA COMMUNE, LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE ET L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE PACA**

**Rapporteur : M. Jean GUILLON**

*Monsieur Jean GUILLON procède à la lecture du rapport.*

**Monsieur Jean GUILLON.**- La convention était faite sur un total de 5 millions d'euros.

*Monsieur Jean GUILLON poursuit la lecture du rapport.*

**Monsieur Jean GUILLON.**- Une petite explication sur le prix, là. Pour limiter les coûts, nous tenons compte aujourd'hui d'un nouvel élément. Quand l'EPF (Établissement Public Foncier) achète une maison, par exemple, si cette maison est louée (s'il y a des locataires), nous encaissons de l'argent. Dans le coût de restitution, nous allons donc tenir compte de ces recettes et c'est ce qui explique ce paragraphe.

**Monsieur le MAIRE.**- L'EPFR (Établissement Public de Financement et de Restructuration) achète donc à notre demande avec la Métropole. Je rappelle, évidemment, Jean, que l'EPFR achète, mais *in fine*, la responsabilité du dossier revient à la Métropole, et pas à la Ville. Nous avons donc évidemment tout intérêt à demander à l'EPFR d'acheter pour notre compte des éléments stratégiques de terrain. Je pense par exemple au terrain qui est derrière le lycée, parce que nous avons un projet de création d'un internat qui va démarrer en 2019.

Il y a deux parties dans le dossier des 11 millions d'euros que la Région a mis sur le lycée Jean Cocteau : il y a la rénovation de l'ensemble du lycée, des classes de science, de la vie lycéenne, de tout l'extérieur, des briques qui se cassent et qu'il faut remettre, des « fenestrieres », etc., et il y a la création de 48 lits pour créer un internat. Il est très important pour une ville d'avoir des étudiants. Comme Monsieur Jacques BAUDOIX siège pour nous tous au Conseil d'Administration du lycée, il suit cela avec beaucoup de célérité.

*En l'absence de question, il est procédé au vote.*

**POUR : 34**

(28 « Pour Miramas » + 4 « Rassemblement National » + 1 « Cécile DUMAS »  
+ 1 « Marc THOMAS »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

## **TECHNIQUE**

### **N° 28 – CANAL COMMUN DE L'ASA DU CORPS DES ARROSANTS DE SAINT-CHAMAS - MIRAMAS/PARTICIPATION FINANCIÈRE ET SUBVENTION DE LA VILLE DE MIRAMAS AUX TRAVAUX D'URGENCE**

**Rapporteur : Mme Géraldine BUTI**

**Madame Géraldine BUTI.**- Monsieur GUILLEMONT vous a déjà parlé de cette délibération lors de la question 8 sur la décision modificative.

*Madame Géraldine BUTI procède à la lecture du rapport.*

**Monsieur le MAIRE.**- Merci, Madame BUTI. Je précise à tout le monde que l'eau est précieuse, que ces canaux sont précieux, et que les travaux que nous engageons évitent les fuites que nous observons ici ou là et qui peuvent devenir dangereuses. Par conséquent, quand nous nous occupons du canal commun, nous nous occupons de tout le reste et de tous ceux qui ont levé leur martellière pour faire leurs légumes ou pour leurs champs. Sur cette question n° 28, la Ville prend donc ses responsabilités. J'espère que nous aurons plein de subventions.

*En l'absence de question, il est procédé au vote.*

**POUR : 34**

(28 « Pour Miramas » + 4 « Rassemblement National » + 1 « Cécile DUMAS »  
+ 1 « Marc THOMAS »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**N° 29 – RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT DE MIRAMAS - EXERCICE 2017**

**Rapporteur : M. Gérald GUILLEMONT**

**Monsieur Gérald GUILLEMONT.**- Il s'agit de la dernière question, mais c'est une question extrêmement importante. Je vous demande donc encore un peu d'attention. Il s'agit de vous présenter, pour information, le rapport annuel sur la qualité et le prix du service de l'eau, de l'assainissement, mais aussi de l'assainissement non collectif pour l'activité de notre délégataire et de la Métropole au titre de l'année 2017.

Je rappelle le contexte. L'eau et l'assainissement ont été confiés au SAN en 1990, et depuis 1990, il y a, d'une part, un contrat d'affermage avec un délégataire, qui s'appelle la SEERC (Société d'Équipement et d'Entretien des Réseaux Communaux) et qui est devenu une filiale du groupe SUEZ (grand groupe international) et, d'autre part, le SAN (aujourd'hui la

Métropole), qui a conservé la main concernant tous les travaux d'investissement sur les réseaux et les équipements.

En ce qui concerne la première partie, à savoir le rapport sur la qualité et le prix de l'eau pour Miramas, j'ai fait un bref résumé sous la forme de quelques questions qui me paraissent être essentielles et qui me paraissent également bien résumer la manière dont ce service a été géré au bénéfice des Miramasséens.

Tout d'abord, nous avons besoin de l'eau tous les jours. Le service est-il donc rendu de manière continue ? Dans le rapport que vous avez pu lire, vous avez un indicateur de performance qui montre que, pour 1 000 habitants, il y a environ 6 interruptions non programmées du service durant l'année 2017, ce qui apparaît comme une performance en matière de continuité du service. C'est tout à fait satisfaisant.

Il y a une autre question qui nous intéresse tous puisque nous utilisons tous de l'eau qui nous vient de notre délégataire : est-ce que la qualité bactériologique et chimique de l'eau distribuée est satisfaisante au regard des normes en vigueur ? Il y a donc 65 prélèvements qui ont été effectués sur différents points de la Commune, et qui font l'objet d'analyses. Ces analyses sont ensuite vérifiées, non pas par le délégataire SUEZ, mais par l'Agence Régionale de Santé (ARS) qui est un organisme d'État. Quand on lit le rapport, l'ARS, sous son autorité, dit que ces prélèvements n'ont fait apparaître aucune pollution bactériologique durant l'année.

Ensuite, il y a les aspects de la chimie de l'eau. Sur les nitrates – vous savez que nous avons quand même une eau qui contient pas mal de nitrates –, nous sommes en moyenne à 5,7 milligrammes par litre pour une teneur maximale autorisée par les normes en vigueur de 50 milligrammes par litre. Nous avons une eau de nappe qui traverse un caillebotis. Cette eau est effectivement relativement dure ce qui conduit un certain nombre d'entre nous – d'entre vous – à mettre des appareils pour en atténuer la dureté, mais nous sommes à 29,7 degrés français, ce qui est la norme autorisée.

En ce qui concerne les pesticides – gros sujet d'inquiétude parfois pour certains, sur les 65 prélèvements qui ont été faits par SUEZ, l'analyse faite par l'ARS, sur 2 440 paramètres – ce qui montre quand même l'étendue actuelle de la protection qu'il y a sur la qualité des eaux à l'échelle du territoire français –, a relevé que la valeur moyenne, sur 4 prélèvements est de 0,59 microgramme par litre, sachant que la teneur maximale est de 0,1 microgramme par litre. Si l'on en croit l'ARS – et il n'y a pas de raison que nous ne croyions pas l'ARS –, nous sommes « dans les clous » en matière de pesticides au regard des teneurs maximales autorisées.



Le délégataire a aussi, avec la Métropole, l'obligation de procéder d'une manière régulière à des renouvellements d'équipement. Sur les cinq dernières années, dit le rapport, 2,6 kilomètres de réseau d'alimentation en eau ont été renouvelés.

Enfin, l'avant-dernière question traitée ici porte sur le prix de l'eau. La facture type, qui est donc basée sur une consommation annuelle de 120 m<sup>3</sup>, a évolué de 2016 à 2017 de 1,67 euro TTC le m<sup>3</sup> à 1,75 euro TTC le m<sup>3</sup> soit une augmentation, sur cette année 2017 par rapport à l'année précédente, de 4,79 %. Cette augmentation est principalement due à l'évolution de la fraction que nous appelons la surtaxe qui permet à la Métropole de financer les travaux de renouvellement, et les travaux sur les grands équipements.

En ce qui concerne Miramas, nous procédons depuis maintenant plusieurs années au renouvellement des canalisations d'eau et d'eaux usées sur le quartier de Chantegrive, c'est-à-dire que nous avons ouvert toutes les routes, que nous avons déposé les canalisations d'eau, les canalisations d'eaux usées, et que nous avons tout remis à neuf. Enfin, toujours pour Miramas, en ce qui concerne les travaux d'équipement réalisés par la Métropole, il y a toute l'opération de réalisation de l'assainissement, et l'extension du réseau d'adduction de l'eau potable sur les quartiers Est. Cette opération est actuellement réalisée à peu près à 90 %, et va se terminer au premier trimestre 2019. Nous retrouvons donc là, effectivement, des volumes d'investissement sur l'ensemble de l'ancien SAN, qui sont relativement importants.

La dernière question concernant ce rapport sur l'eau est celle du rendement du réseau qui fait l'objet de beaucoup d'attention, notamment d'observations des membres de la commission de contrôle des services publics locaux qui s'est réunie la semaine dernière à l'hôtel de ville. Il est actuellement de 74,2 %. Ce rendement est conforme aux dispositions législatives issues du Grenelle II de l'environnement. Il est désormais en augmentation depuis quatre à cinq années, et il est aussi le résultat des travaux qui ont été menés à la fois par la Métropole et par le délégataire pour poser les compteurs divisionnaires sectorisés, et rechercher les fuites de manière très active.

En ce qui concerne le rapport sur la qualité du service de l'assainissement et son prix, une première information donnée par le rapport est que concernant les rejets des eaux usées traitées par la station de traitement des eaux de Saint-Chamas qui collecte à la fois les eaux de Saint-Chamas et les eaux de Miramas – qui est située au polygone de Saint-Chamas, quasiment à l'estuaire de la Touloubre –, sur l'ensemble des contrôles qui ont été effectués en 2017, tous les prélèvements sur les cinq paramètres mesurés (notamment ce que l'on appelle la demande biologique en oxygène) sont conformes à 100 % à la réglementation.

Selon le rapport, il y a un taux de satisfaction important concernant les prestations offertes par le délégataire.

Les travaux neufs et de renouvellement ont été réalisés en 2017 sur Miramas au niveau de l'avenue des Saladelles en travaux neufs, et sur la rue Gustave Sicard, sur les quartiers de Chantegrive-les Rivières que j'ai cité précédemment, sur le boulevard Joffre, sur le boulevard Camille Pelletan, et également sur le boulevard du 14 juillet, en renouvellements.

Comment évolue le prix de l'assainissement collectif ? Nous revenons à la facture type de 120 m<sup>3</sup> consommés annuellement, elle évolue à la hausse de 2016 à 2017. La facture était de 2,20 euros le m<sup>3</sup> sur 2016. Cette facture monte à 2,30 euros le m<sup>3</sup> en 2017 soit 4,5 % d'augmentation. Je précise que la part du délégataire n'évolue pas. Ce qui évolue là aussi, un peu comme pour la question de l'eau tout à l'heure, c'est le volume des investissements réalisés par la Métropole.

Il y a quand même une particularité, c'est que nous sommes solidaires, sur l'ensemble des 6 communes. C'est-à-dire qu'en matière d'assainissement, il y a une nouvelle station d'épuration dont la construction a démarré sur Fos-sur-Mer. Il y a aussi des travaux sur la station d'épuration Rassuen à Istres. Il y a des extensions de réseau qui correspondent aussi à des volontés de la part des communes à travers leurs nouveaux PLU (Plan Local d'Urbanisme), d'étendre les zones d'urbanisation, etc. Il y a donc aussi de la dynamique urbaine sur les six communes, et singulièrement sur les trois communes historiques de la ville nouvelle de Fos-sur-Mer, qui conduit aussi à des investissements importants. Normalement, dans les années à venir, nous devrions voir un reflux de la surtaxe à mesure que ces travaux seront réalisés et que les emprunts seront remboursés.

Il reste le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif). À ce sujet, le rapport dit que les diagnostics effectués par la société qui est en charge de ces vérifications font état du fait que 92 % des installations d'assainissement non collectif qui sont souvent des dispositifs individuels à Miramas sont conformes à la réglementation.

**Monsieur le MAIRE.**- Merci, Monsieur GUILLEMONT. Il n'y a pas de commentaires sur ce rapport important.

## D/LISTE DES DÉCISIONS DU MAIRE

**Monsieur le MAIRE.**- Je dis cela pour Madame Annie SERVIER. Vous avez la totalité des décisions qui sont présentées au Conseil municipal, ainsi que la liste des marchés publics, ce qui évite évidemment beaucoup d'incohérences.

*Monsieur le MAIRE procède à la lecture des décisions prises pendant la période allant du 17 octobre au 03 décembre 2018.*

## E/LISTE DES MARCHÉS

*Monsieur le MAIRE procède à la lecture des marchés publics notifiés depuis le dernier Conseil municipal.*

**Monsieur le MAIRE** D'ailleurs, puisque j'en suis aux promesses, et que nous sommes proches des vœux, j'avais deux choses à vous dire très rapidement.

La première est que nous aurons la visite de la Présidente du Conseil départemental dans peu de temps, j'imagine, puisqu'elle m'a permis, vendredi dernier, de voter avec l'ensemble des collègues du Département, le contrat d'objectifs pluriannuel de la ville de Miramas pour 13 millions d'euros de subvention. C'est une bonne nouvelle pour notre ville.

C'est sur trois grands dossiers qui nous paraissaient plus importants et qui sont aux deux tiers concentrés sur le Sud. Le premier dossier, c'est la rénovation intégrale de l'école de la Carraire telle que nous l'avons prévue depuis déjà longtemps, mais dont nous attendions les études. Ça, c'est parti et, évidemment, il y a le parc de la Carraire – pour ceux qui le connaissent – qui n'avait jamais été fini. Il s'agit d'un dossier qui a été mené par le Conseil de citoyens de ce quartier et qui a été voté par les habitants de ce quartier. Nous allons donc l'exécuter. Le troisième grand dossier qui est si attendu par tous les amoureux de cette salle, dont je fais partie, est la rénovation intégrale de la salle Tristani que nous avons décidé non pas de raser comme certains voulaient que je le fasse – il n'y en a pas ici autour de cette table –, mais plutôt de rénover. Nous allons la mettre aux normes ce qui permettra à tout le monde de pouvoir y voir un certain nombre de choses.

Le deuxième élément que je voulais vous communiquer, c'est évidemment la très grande et bonne nouvelle pour nous de l'excellent travail qui a été fait par le Conseil municipal

des jeunes. Je le dis à Monsieur Gaëtan FERNANDEZ et à Monsieur Jerry.GRUAT – je le dis très clairement – parce qu'ils ont beaucoup travaillé, nous les avons fait monter à Paris. Ils sont partis ce matin à 5 heures 50 par le TGV que je connais bien et ils reviennent demain à 22 heures 30, je crois.

Ces jeunes ont un programme extrêmement chargé puisque nous les avons fait recevoir à l'Assemblée nationale par plusieurs députés et par le Président de l'Assemblée. Ils auront donc évidemment droit demain à d'autres questions au Gouvernement puisque, le jeudi, il y a d'autres questions de commission. Ils iront aussi visiter le Panthéon, ainsi que d'autres lieux de la République, et je trouve qu'il est très bien que ces élèves du collège puissent aller passer une journée entière à Paris, pour aller visiter les cercles de la République.

Dernière chose, je vous encourage tous à venir vendredi puisque Madame Paulette ARNAUD et Madame Fadela AOUMMEUR ont un programme extraordinaire. En effet, le tourisme et les festivités ont organisé la deuxième grande parade lumineuse qui aura lieu sur la ville de Miramas après avoir eu lieu sur Salon-de-Provence, Istres et Martigues. C'est donc la fin, à Miramas. Cela est financé par le village de Marques. Vous pensez donc bien que nous y serons tous, en plein cœur de la place Jourdan. C'est à partir de 17 heures avec un vin chaud et du chocolat pour les enfants. Il y aura toute une manifestation pendant quatre jours. C'est extraordinaire. Il s'agit d'un programme fabuleux, et je vous conseille, Mesdames et Messieurs, d'y venir avec tous les petits enfants. Il y aura également vendredi soir un concert du Département. Ce sera un concert de musique anglaise de Noël, et le samedi, nous serons sur les Irlandais et les Celtes. Le samedi, nous serons également avec les Alsaciens, et dimanche avec la Provence. Voilà c'est dit, je vous invite tous à y aller.

Les questions étant terminées, le Conseil municipal étant suspendu, nous nous retrouverons probablement vers le mois de février.

Bonnes fêtes à tous !

*La séance est levée à 20 heures 40.*

**Monsieur le Maire**

**Frédéric VIGOUROUX**

**Le Secrétaire de séance**

**Anne-Marie CHAYOT**